



CSS PLATEFORME ISBERGUES

Date : 05 Mars 2026

Lieu : S3PI-Artois

Rédacteur : Jérôme HERBAUT-DEQUIDT

Courriel : jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr

Participants

| Collège | NOM – Fonction | Entité |
|------------------------------------|--|----------------------------|
| ETAT | Sébastien BECOULET – Sous-Préfet | Sous-Préfecture de Béthune |
| | Frédéric MODRZEJEWSKI – Chef UD | DREAL – UD Béthune |
| | Maximilien DEGOBERT - Inspecteur | |
| | Mélanie HAVET - Inspectrice | |
| | Jean-Paul GIBAUD - Inspecteur | |
| | Fabien PARADIS - Inspecteur | DREAL – Service PRC |
| | Hélène DU CREST | ARS |
| | Christophe HEYMAN | |
| | Dominique ROFFE - | SDIS |
| Exploitants | Christophe LEROUX – Directeur | APERAM |
| | Virginie GOVAERT – Responsable Environnement | |
| | Wladimir ZABOROWSKI – Responsable H.S.E | |
| | Frédéric SAWKO – Directeur | RECYCO |
| | Alexy PYNAERT – Responsable H.S.E | PEDALPOINT IGNEO |
| | Arnaud BEGUES – Directeur | |
| | Florian DELOHEN – Responsable H.S.E | |
| Collectivités Territoriales | David THELLIER – Maire | Commune d'ISBERGUES |
| Associations - RIVERAINS | Bruno MAMETZ – Président | Association EQVIR |
| Experts | Claudie DRZYJANSKI - | ATMO Hauts-de-France |

Introduction

La réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la plateforme industrielle d'Isbergues s'est tenue le jeudi 5 mars 2026.

Cette réunion avait pour objectif de présenter le bilan annuel 2025 des exploitants présents sur la plateforme, ainsi que les éléments relatifs à la sécurité, à la maîtrise des risques et à la protection de l'environnement, conformément à la réglementation applicable aux établissements SEVESO.

Le sous-préfet indique que la CSS a été avancée par rapport au calendrier initial afin d'échanger sur les résultants récents relatifs aux émissions de nickel.

Il rappelle également que la plateforme industrielle regroupe plusieurs établissements et que les enjeux abordés concernent à la fois les aspects industriels, environnementaux et sanitaires.

L'ensemble des présentations sera transmis aux membres de la CSS et vont être mises en ligne sur le site du S3PI Artois.

1 Présentation générale de la plateforme industrielle d'Isbergues – Bilan 2025

La plateforme industrielle d'Isbergues regroupe les entités suivantes :
Aperam (centre de service et unité principale), Recyco, PedalPoint Igneo, TKES, Eurofield.

Prélèvements d'eau dans le milieu naturel

Volumes prélevés en 2025 :

- **Canal : 1 124 064 m³** (en baisse par rapport à 2024 : 1 251 006 m³)
- **Forage : 153 605 m³** (en baisse par rapport à 2024 : 172 045 m³)

Ces volumes s'inscrivent dans la continuité des années précédentes avec une légère diminution en 2025.

Rejets aqueux – Suivi Régulier des Rejets (SRR)

Le diagnostic du dispositif SRR pour l'année 2025 est programmé le 12 mars 2026 avec le sous-traitant en charge du suivi.

Suivi des eaux souterraines

Le réseau de surveillance des eaux souterraines fait l'objet de **deux campagnes annuelles** (hautes et basses eaux), conformément à l'arrêté préfectoral.

- 27 paramètres analysés
- Ensemble des résultats inférieurs aux valeurs seuils réglementaires
- Données stables depuis plus de 10 ans

Concernant les paramètres spécifiques :

- Plomb : valeurs identiques et conformes sur l'ensemble des points de prélèvement
- Nickel : concentrations identiques et conformes sur tous les points

- Chrome : concentrations similaires et conformes entre PZ A, PZ B et le forage
 - Fer : le pic observé fin 2023 était lié à un dysfonctionnement de pompe ; situation stabilisée depuis
-

Suivi des retombées atmosphériques – Jauges OWEN

Les campagnes 2025 se sont déroulées :

- du 20 août au 20 octobre
- du 23 octobre au 20 décembre

Il est rappelé qu'il n'existe pas de valeurs réglementaires françaises relatives aux dépôts au sol des métaux et poussières. Des valeurs guides étrangères sont utilisées à titre indicatif (TA Luft – Allemagne ; OPA – Suisse).

Résultats 2025 :

Selon le guide TA Luft :

- Dépôts d'arsenic supérieurs à la valeur guide au point 2
- Dépôts de nickel supérieurs aux valeurs guides aux points 2, 3 et 7
- Aucun dépassement pour les autres points et substances

Selon le guide OPA :

- Dépôts de nickel supérieurs aux points 2 et 7
- Dépôts de cadmium et de zinc supérieurs au point 7 (campagne d'été)
- Aucun dépassement sur les autres points

Les mesures confirment la tendance à la baisse observée également sur les sondes Recyco et la station ATMO.

Bruit en périphérie de la plateforme

Rappel des conclusions du rapport acoustique :

- Trois points ZER non conformes
- Écarts à l'émergence d'environ 6 dB(A) de jour
- Écarts de 13 à 18 dB(A) de nuit
- Points 2 et 3 identifiés comme les plus défavorables

Les analyses complémentaires ont identifié comme principaux contributeurs côté canal :

- la tour aéroréfrigérante LC2i
- les équipements aéro-hydrauliques du laminoir
- Des équipements Recyco

Le bruit constitue la seconde cause des plaintes riverains enregistrées en 2025 :

- 12 plaintes pour fumées
 - 6 pour bruit
 - 5 pour odeurs et autres motifs
-

Sécurité de la plateforme

Exercice POI

Aucun POI articulé plateforme n'a été réalisé en 2025.

Un exercice PPI est prévu en septembre 2026 à l'initiative de la Préfecture.

Sirène PPI

Le 25 novembre 2025, un déclenchement impromptu de la sirène PPI a été interrompu avant pleine puissance.

L'origine du dysfonctionnement a été identifiée et traitée.

Sûreté industrielle

Deux faits enregistrés et traités en 2025 :

- porte d'accès défectueuse
- clôture endommagée

Activité des pompiers plateforme

31 interventions en 2025 (contre 39 en 2024), réparties comme suit :

- 22 secours à la personne
- 9 alarmes / détections / départs de feu

Répartition par entité :

- 10 pour Aperam
 - 7 pour TKES
 - 7 pour PedalPoint
 - 6 pour Recyco
 - 1 pour Eurofield
-

Évolutions 2025–2026

- N+P renonce à son implantation et souhaite revendre le terrain
 - Monomeris poursuit son projet (location démarrée en juin 2025 ; activités en cours de définition)
 - Projet d'implantation d'une unité de combustion "Botanickel" prévue 2026–2027
 - Recherche d'entreprises valorisant la chaleur fatale poursuivie avec Engie et Nord France Invest
-

Échanges avec la salle :

Une question est posée concernant les différences observées entre les mesures issues des jauges de retombées atmosphériques et celles issues des sondes de qualité de l'air.

L'exploitant explique que les deux dispositifs ne mesurent pas les mêmes phénomènes :

- Les jauges OWEN mesurent les retombées atmosphériques totales (poussières déposées au sol) sur une période longue, généralement un mois.
- Les sondes atmosphériques mesurent quant à elle les concentrations de particules dans l'air sur un volume aspiré, notamment les particules fines (PM10).

ATMO rappelle sur ce point que la sonde ATMO comptabilise les poussières à faible diamètre qui peuvent avoir un impact sanitaire.

Monsieur MAMETZ, précise que les jauges OWEN captent beaucoup mieux par temps humide. Il indique aussi que les résultats 2025 et 2023 sont comparables.

L'exploitant indique que les conditions météorologiques influencent les niveaux de poussières, car les périodes sèches favorisent la remise en suspension de ces dernières.

Concernant le désistement de N+P, PedalPoint explique être en cours d'acquisition du terrain.

2 Présentation du site RECYCO – Bilan 2025

Présentation générale

Recyco est une filiale du groupe Aperam spécialisée dans la valorisation des poussières d'aciérie et la production de ferro-alliages, inscrite dans la stratégie d'économie circulaire du groupe.

Activité 2025

Effectifs :

- 72 salariés (taux d'absentéisme : 1,82 %)
- 38 sous-traitants

Production 2025 :

- 41 814 tonnes de déchets traités
- 20 397 tonnes de ferro-alliages expédiés

Les volumes traités sont en légère baisse par rapport à 2024.

Relations administratives et inspections

Inspections DREAL 2025

- 08/04/2025 : surveillance nickel
- 03/06/2025 : inspection risque incendie – levée de mise en demeure
- 23/09/2025 : Inspection du Système de Gestion de la Sécurité
- 17/12/2025 : inspection plan d'actions nickel – sans suite

Contrôles inopinés :

- Légionelle (avril 2025)
- Air (8 au 11 décembre 2025)

Situation des mises en demeure :

- Étude de dangers : levée (nouvel arrêté préfectoral proposé)
- Étude des risques sanitaires : en cours (réunion autorités février 2026 ; collaboration DRAAF pour extension des prélèvements agricoles en 2026)

4 rencontres en 2025 avec l'association EQVIR.

Système de Gestion de la Sécurité (SGS)

Formations

3 695 heures de formation réalisées en 2025 (129,7 % du plan).

Audit interne réalisé le 09/09/2025.

Actions prévues 2026 :

- Remise à jour étude de dangers 2025
 - Révision liste situations d'urgence
 - Modification du POI
 - Refonte du manuel SGS
-

Exercice POI articulé – 17 décembre 2025

Dans le cadre de l'exercice déclenché par Aperam (scénario explosion/torchère gaz), Recyco n'a pas déclenché son POI.

Décision prise au regard :

- des informations transmises
- de l'impossibilité d'évacuation immédiate du personnel en repli process

Mesure retenue : confinement des salariés.

Prévention 2025

Outil interne "Just Report" :

- 296 remontées HSE en 2025

Inspection du travail réalisée en 2025.

Incidents 2025

Aucun déclenchement du POI Recyco.

Incident notable – Four n°2

Déchaussement du trou de coulée (31/05/2025).

Mesures :

- Coulée au sol pour éviter percée du four
- Intervention pompiers internes
- Pas de conséquences humaines

Conséquences :

- Appel riverain
 - Nuage de fumée et poussières
 - Impact poussières (pas d'impact nickel identifié)
 - Perte matière estimée à 40 tonnes
-

Aspects environnementaux

Rejets canalisés

Aucun dépassement des valeurs limites sur les conduits surveillés :

- Dépoussiérage four
- Dépoussiérage toiture
- Addition matières
- Bouletage FB2 et FB3

Contrôle semi-continu dioxines/furanes.

Rejets diffus – Nickel

Suivi ATMO Hauts-de-France :

- 69 ng/m³ en moyenne annuelle 2025

Installation sonde Gemini complémentaire (février 2026) à proximité de la sonde ATMO

Une rupture de tendance est observée en octobre 2025 avec des pics de concentration.

Incident Nickel – Octobre 2025

Analyse interne :

Sources identifiées :

- Transfert des bobines du stockage Thyssen
- Gestion et transport de Big Bags et palettes
- Maintenance de deux portes bâtiment fusion
- Conditions de vent soutenues (30 à 50 km/h)

Mesures immédiates :

- Lavage et stockage sécurisé palettes
- Réparation portes
- Analyse de risque environnemental préalable obligatoire
- Sensibilisation renforcée du personnel

Lancement d'un chantier collectif structuré autour de 3 axes :

1. Renforcement culture risque Nickel
2. Identification sources d'émission complémentaires
3. Prévention des situations accidentelles

Objectif affiché : atteindre 20 ng/m³.

Un travail interne de sensibilisation du personnel a également été engagé afin de renforcer la vigilance sur les émissions diffuses.

Plan d'action Nickel 2026

Actions prévues :

Atelier bouletage :

- Asservissement portes
- Étanchéification filière humide
- Modification stockage matières

Atelier four :

- Racleurs tapis
- Aspirations stratégiques

Dépoussiérage :

- Variateurs ventilateurs

Autres :

- Bardage séparation atelier
-

Synthèse exploitant

Recyco indique que :

- Les rejets canalisés restent maîtrisés
- Une rupture est intervenue sur les rejets diffus en octobre 2025
- Le plan Nickel constitue la priorité 2026
- L'objectif 20 ng/m³ est jugé atteignable

L'exploitant indique étudier l'installation de **caméras couplées à une intelligence artificielle** permettant de détecter automatiquement les panaches de poussières.

Ce dispositif pourrait déclencher une alerte rapide afin de permettre une intervention immédiate et pourrait être couplé à des notifications envoyées via FAR.

Échanges avec la salle :

Monsieur MAMETZ explique qu'il y a une inquiétude importante de la part des riverains et convient que cette CSS permet aujourd'hui d'avoir des réponses à certains des questionnements.

Il souhaite savoir pourquoi dans un atelier il n'y a pas de Nickel et sur la route oui.

Explication de *RECYCO* : il y a deux ateliers, l'un qui permet de fabriquer des briquettes (par agglomération des poussières), le second atelier permet de capter les métaux et notamment le nickel.

Le sous-préfet indique que les résultats observés en 2025 ont suscité une vigilance particulière. Il constate aussi que quelque soit le type de sondes mais aussi de leur positionnement, il y a les mêmes variations.

Il rappelle que la valeur cible de 20 ng/m³ pour le nickel constitue un objectif à atteindre à terme, dans la perspective de la réglementation européenne.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure sera pris afin d'encadrer la mise en œuvre du plan d'action et de s'assurer de l'efficacité des mesures correctives.

RECYCO ajoute que l'entreprise est consciente de sa responsabilité sur les émissions de Nickel, et ajoute que la détermination et l'implication de la direction mais aussi des salariés est pleine et entière.

L'Agence Régionale de Santé rappelle que la valeur de 20 ng/m³ correspond à un niveau de référence sanitaire destiné à limiter le risque sanitaire à long terme.

Ce seuil vise à éviter un excès de risque de cancer du poumon supérieur à un cas pour 100 000 personnes exposées sur une durée de 70 ans.

L'ARS souligne l'importance de poursuivre les efforts de réduction des émissions.

Monsieur THELLIER souligne l'importance de la coopération entre les exploitants, l'administration et les riverains.

Il se félicite du dialogue engagé dans le cadre de la CSS et encourage la poursuite des actions visant à réduire les nuisances.

3 Présentation du site PEDALPOINT IGNEO France – Bilan 2025

Présentation générale

PedalPoint Igneo France, entité du groupe Korea Zinc (acquisition 2022), est spécialisée dans l'extraction de métaux précieux à partir de DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Capacités autorisées :

- 30 000 t/an via ligne de pyrolyse
- 54 750 t/an via deux lignes de broyage/tri

Procédé breveté de pyrolyse en atmosphère réductrice.

Certification ISO 9001:2015 et engagement dans une démarche RSE.

Activité 2025

- 18 011 tonnes de DEEE traitées
- 4 872 tonnes de matières broyées et triées
- 7 323 tonnes de concentrés de métaux produits, dont :
 - 155 kg d'or
 - 3,6 tonnes d'argent
 - 40 kg de palladium
 - 1 160 tonnes de cuivre

Effectif :

- 71 salariés + 1 apprenti
 - 1 270 heures de formation SSE (externes et internes)
-

Relations administratives et inspections

En 2025 :

- Nouvel APC du 04/02/2025 relatif aux rejets de nickel
- Nouvel APC du 17/06/2025 (nouveaux codes déchets et augmentation seuils stockage)
- Transmission d'un Porter à Connaissance (28/11/2025) concernant l'extension de la ligne Atelier 2 (tri plastiques)

Inspections et échanges DREAL :

- Recollement de deux APMD sur les rejets atmosphériques → levées actées en janvier 2025 et février 2026
- Inspection SGS (mars 2025) sans faits relevés
- Inspections sur état des stocks (octobre / novembre 2025)
- Échanges sur insuffisances de l'étude de dangers (mémoire à venir)

Audits externes :

- Audit ISO 9001 (septembre 2025) sans non-conformité
- Contrôle inopiné Bureau Veritas (août 2025)
- Labellisation RSE UIMM (décembre 2025)

Rencontre EQVIR 24/06/2025

Retour des parties intéressées

Signalements 2025 :

- Rejets atmosphériques (cheminée de secours / vapeur – Atelier 1)
- Portes ouvertes
- Nuisances sonores – Atelier 2

Concernant le bruit :

- Dépassement moyen constaté de +3 dB en période non classique (limite 60 dB)
 - Mise en place de bâches acoustiques autour du broyeur (abattement annoncé jusqu'à 15 dB)
 - Retour à des valeurs conformes indiqué par l'exploitant
-

Performances environnementales 2025

Consommations

- Électricité : stable
- Gaz : en baisse
- Eau : en hausse (limite préfectorale fixée à 150 000 m³) expliquée par la mise en place de la pulvérisation sur les broyeurs

Matières entrantes

19 051 tonnes de déchets entrants (codes 16 02 14 ; 16 02 16 ; 19 10 04 ; 19 12 03 ; 19 12 12).

Déchets produits

Total 2025 :

- 831,388 tonnes de déchets dangereux
 - 802,656 tonnes de déchets non dangereux
 - Total général : 1 634,044 tonnes
-

Rejets atmosphériques

Polluants principaux

Les données de concentrations 24h et 30 min sont présentées conformément à l'arrêté préfectoral du 27/07/2007.

Actions 2025 :

- Optimisation régulation brûleur gaz / air → réduction de 12 % des dépassements CO
 - Maintenance réseau air (COT) → plus de dépassement constaté
 - Travaux d'étanchéité four pyrolyse
 - Colmatage filtre à manches (octobre-décembre 2025)
-

Dioxines & furanes

Suivi semi-continu par cartouches mensuelles.

Une valeur mesurée en septembre 2025 à 0,125 ng I-TEQ/Nm³ (VLE : 0,1 ng I-TEQ/Nm³).

Les autres périodes sont inférieures à la VLE.

Quantités annuelles rejetées (2025)

Nickel :

- 2,30 kg/an (seuil déclaratif : 50 kg/an)
- APC 2025 fixant un seuil spécifique à 10 kg/an

Autres paramètres (SO₂, NO_x, CO, COT, métaux, etc.) inférieurs aux seuils déclaratifs annuels.

Sécurité – SGS et POI

Accidentologie 2025

- 355 remontées de situations dangereuses
- 13 accidents bénins
- 1 accident avec adaptation de poste
- 2 accidents avec arrêt

Aucun incident majeur ni déclenchement de POI en 2025.

Exercices 2025

- 06/11/2025 : exercice évacuation (départ de feu bâtiment administratif)
 - 17/12/2025 : exercice POI articulé plateforme avec SDIS 62
 - Scénario : explosion torchère gaz / incendie / propagation bâtiment LC2I
 - Mise en confinement du personnel
-

Investissements

2025

Total : 2 954 k€ HT

Dont :

- Projet Byproduct (tri fer & aluminium) : 2 000 k€
 - Arrêt technique : 800 k€
 - Renforcement analyseurs et équipements environnementaux
-

2026

Total prévisionnel : 5 216 k€ HT

Dont :

- Projet tri plastiques (Atelier 2) : 2 800 k€
 - Projet Flux – Phase 1 (acquisition terrain) : 1 000 k€
 - Protection incendie supplémentaire
 - Nouvel analyseur HBr
 - Amélioration stockage et coupe-feu
-

Échanges avec la salle :

Monsieur MAMETZ évoque les nuisances sonores signalées à proximité du site et appelle l'exploitant à prendre des mesures pour éviter une dégradation des relations avec les riverains. L'exploitant indique que des dépassements ont été observés lors de mesures réalisées en période de nuit, avec un niveau moyen d'environ +3 dB par rapport à la limite de 60 dB.

Afin de réduire ces nuisances, l'exploitant indique avoir installé des bâches acoustiques autour du broyeur.

Selon les premières observations, ce dispositif permettrait une réduction du niveau sonore pouvant atteindre 15 dB.

L'exploitant indique que les mesures réalisées après installation montrent un retour à des niveaux conformes.

Le poste de garde de la plateforme dispose aussi d'un process de « plaintes internes » permettant de faire remonter les nuisances sonores et faire le lien avec les riverains.

4 Présentation du site APERAM – Bilan 2025

Activité 2025

Production d'inox traité en 2025 : **275 047 tonnes**, en légère hausse par rapport à 2024 (270 804 t), dans un contexte économique défavorable marqué par une baisse de la demande européenne et une concurrence accrue des importations.

Investissements industriels 2025 (tôlerie) – 1,8 M€

- Remplacement de bacs de décapage LC2i (projet 2026) : 609 k€
 - Protection incendie : 77 k€
 - Recherche & développement : 892 k€
 - Sécurisation outils et espaces de travail : 34 k€
 - Station de neutralisation : 169 k€
-

Prévention des risques et sûreté

Dépenses 2025 dédiées à la prévention des risques : **1 383 000 €**

- Gardiennage : 846 k€
- Fonctionnement pompiers / vérification sécurités incendie : 382 k€
- Formations spécifiques et interventions : 75 k€
- Matériels incendie et sûreté : 80 k€

Montant similaire à 2024.

Formations HSE

10 103 heures de formation dispensées en 2025, dont 8 700 heures en HSE.

Principales thématiques :

- Sécurité et gestion des risques (espaces confinés, légionelle, travail en hauteur...)
 - Habilitations électriques
 - Secourisme
 - Service incendie
 - CACES
 - Risques chimiques
-

Exercice POI – 17 décembre 2025

Scénario : explosion suivie d'un feu de torchère gaz (flammes de 12 m).

Points positifs :

- Déclenchement rapide du POI
- Mise en place du PC et des cellules
- Bonne gestion des consignations gaz/électricité
- Communication externe

Points d'amélioration :

- Gestion du confinement en environnement industriel
 - Anticipation évacuations longue durée
 - Accès à certains documents techniques
-

Gestion des entreprises extérieures

- Plus de 40 entreprises différentes accueillies de façon permanente
 - Accueil sécurité avec recyclage annuel
 - 7 plans de prévention annuels cadrant les risques principaux pour la majeure partie des entreprises
 - Plans spécifiques pour activités ponctuelles
 - Procès-verbaux de coordination quotidiens
 - Exigences : MASE ou ISO 45001, respect standards groupe, participation PVC
-

Certifications

Maintien des certifications :

- ISO 14001
- ISO 45001
- ISO 50001
- ISO 9001
- IATF 16949
- ResponsibleSteel

Audit interne (mai 2025) :

- 3 NC majeures IATF
- 0 NC HSE
- 3 NC mineures HSE

Audit de certification (novembre 2025) :

- 4 NC mineures IATF
 - 0 NC mineure HSE
-

Maîtrise des procédés et gestion des risques

- Aucune détection de légionelle
 - Aucune détection radiologique au portique
 - Étude de dangers en cours d'instruction (compléments transmis janvier 2026)
 - Audit assureur : scénarios jugés faibles, risque bien couvert
 - CAPEX protection incendie réalisés (77 500 €)
-

Incidents et retours d'expérience

- Aucun déclenchement de POI en 2025
- Aucun accident majeur

Un événement déclaré BARPI :

- Fuite d'acide sulfurique sur cuve de stockage
- Flux contenu dans rétention et transféré vers station de neutralisation
- Inspection DREAL réalisée suite à l'événement

10 interventions pompiers en 2025 (majoritairement secours à personne).

Inspections et contrôles DREAL

Inspections 2025 :

- Prélèvements environnementaux en cas d'accident majeur
- Plan sécheresse
- Fuite acide sulfurique
- Suivi PFAS

Contrôles inopinés :

- Légionelle : conforme
 - Rejets eau plateforme : conformes
 - Air : non-conformité sur vitesse d'éjection de la grenailleuse ; autres paramètres conformes
-

Aspects environnementaux

Eau

Prélèvements 2025 :

- Surface (canal) : 623 207 m³ (limite : 750 000 m³/an)
- Nappe : 66 328 m³ (limite : 75 000 m³/an)

Un unique dépassement en DCO constaté en 2025.

Déchets

2025 :

- Déchets dangereux : 11 753 tonnes
- Déchets non dangereux : 222 tonnes

Projet engagé pour réduire les boues.

Bruit

Tour de refroidissement :

- Solutions techniques étudiées, pas encore jugées satisfaisantes
- Poursuite des travaux avec prestataires

Capotage acoustique des aéro-hydrauliques du laminoir :

- Coût estimé 70 k€ HT
 - Commande passée
 - Travaux prévus mai 2026
-

Air – CO₂

Émissions 2025 :

- 25 734 tonnes CO₂ (légère hausse vs 2024 : 24 440 t)
-

Rejets atmosphériques

Contrôles réglementaires conformes sur l'ensemble des installations (décapage, laminoir, four, laveurs), à l'exception d'un point sur la vitesse d'éjection de la grenailleuse.

Perspectives 2025–2026

- Deuxième phase panneaux photovoltaïques (250 kWc supplémentaires)
 - Projet photovoltaïque CET Mazinghem
 - Plan global de gestion de l'eau (fermeture darse – tranche 1 en 2026)
 - Remplacement du bac de décapage n°5 (été 2026)
-

Échanges avec la salle :

Monsieur MAMETZ souhaite avoir des éléments concernant la « DARSE » notamment sur les analyses d'eau et de boues.

L'exploitant indique que la darse est l'ancien quai qui approvisionnait avec du minerai et du coke la plateforme il y a une centaine d'années.

Cela va représenter une réserve d'eau de 10000 m³, très chargée en boues sur lesquelles des analyses ont été effectuées, aujourd'hui il va y avoir un travail sur l'extraction, le séchage de ces boues, ainsi que leur gestion!

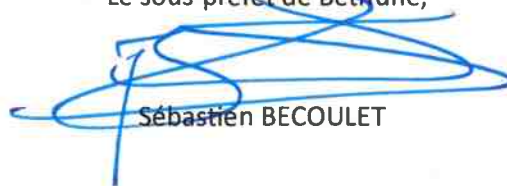
Monsieur MAMETZ souhaite avoir un rapport sur le contenu des analyses.

L'exploitant indique qu'il les communiquera.

L'objectif de l'utilisation de ce bassin est de disposer d'un bassin tampon, pour, à terme, diminuer les prélèvements dans le canal.

Le sous-préfet remercie l'ensemble des participants pour leur mobilisation collective.

Le sous-préfet de Béthune,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line extending downwards from the left side.

Sébastien BECOULET

| GLOSSAIRE | |
|-------------------------|--|
| AP / APC | Arrêté Préfectoral / Arrêté Préfectoral Complémentaire : décision administrative fixant les prescriptions environnementales et de sécurité applicables à un site industriel. |
| ARS | Agence Régionale de Santé : organisme public chargé de la surveillance sanitaire et de la protection de la santé des populations. |
| ATMO | Association agréée de surveillance de la qualité de l'air. ATMO Hauts-de-France réalise les mesures de qualité de l'air dans la région. |
| BARPI | Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles : service du ministère chargé d'analyser les accidents industriels et de diffuser les retours d'expérience |
| CAPEX | Capital Expenditure : investissements industriels réalisés pour améliorer les installations ou la performance environnementale |
| CACES | Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité : certification permettant la conduite d'engins industriels. |
| CSS | Commission de Suivi de Site : instance de dialogue réunissant exploitants, services de l'État, collectivités, associations et riverains autour d'un site industriel à risques. |
| Darse | Ce terme maritime désigne un bassin à l'intérieur d'un port. |
| DEEE | Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. |
| DREAL | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : administration chargée notamment de l'inspection des installations classées. |
| EDD | Étude de Dangers : document réglementaire analysant les risques industriels d'un site et les mesures mises en œuvre pour les maîtriser. |
| HSE | Hygiène, Sécurité, Environnement. |
| I-TEQ | International Toxic Equivalent : unité utilisée pour exprimer la toxicité des dioxines et furanes. |
| MMR | Mesures de Maîtrise des Risques : dispositifs techniques ou organisationnels destinés à prévenir ou limiter les accidents industriels. |
| ng/m³ | Nanogramme par mètre cube : unité utilisée pour mesurer certaines concentrations de polluants dans l'air. |

| | |
|---------------|---|
| PM10 | Particules en suspension dans l'air d'un diamètre inférieur à 10 micromètres. |
| POI | Plan d'Opération Interne : plan d'urgence mis en œuvre par l'exploitant en cas d'accident industriel sur le site. |
| PPI | –Plan Particulier d'Intervention : dispositif de gestion de crise piloté par le préfet en cas d'accident industriel pouvant affecter l'extérieur du site. |
| RSE | Responsabilité Sociétale des Entreprises. |
| SEVESO | Réglementation européenne encadrant les établissements présentant des risques majeurs liés aux substances dangereuses. |
| SGS | Système de Gestion de la Sécurité : organisation mise en place par un exploitant pour prévenir les accidents industriels. |
| SRR | Suivi Régulier des Rejets : dispositif de surveillance réglementaire des rejets dans l'environnement. |
| VLE | Valeur Limite d'Émission : seuil réglementaire maximal pour un polluant rejeté par une installation industrielle. |

